

Projet associatif



—
Centre Technique d'Appui et de
Formation des Centres d'examens
de santé (CETAF)

MARS 2020



INFORMATION • PRÉVENTION • SANTÉ

Au moment où de nombreuses entreprises s'interrogent sur leur raison d'être, notamment dans le cadre de leur responsabilité sociétale, à l'heure où l'entreprenariat social et le social business risquent de prendre le pas sur le modèle d'association à but non lucratif, le Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'examens de santé (CETAF) se dote d'un projet associatif.

« Innover en ingénierie de la prévention, une ambition au service de la Santé publique. »

Ce projet associatif vise à :

- **Donner du sens à nos actions** en formalisant notre raison d'agir ;
- **Faire le point sur notre association** après 25 années d'expérience ;
- **Partager les perspectives** entre les salariés, les membres du Conseil d'administration et les partenaires au service d'un bien commun de création de valeur pour la société ;
- **Présenter et communiquer** notre organisation ;
- **Partager notre vision politique et sociétale** de la gouvernance et la dirigeance pour l'association.

À la lecture de ce document politique, vous partagerez notre histoire, nos missions, notre organisation et nos valeurs, et plus encore les ambitions qui nous animent chaque jour au service de la prévention et de la santé publique notamment vis-à-vis des personnes les plus vulnérables, fragilisées ou éloignées de notre système de santé.



Partie 1

D'où venons-nous ?

Notre histoire

Partie 2

Qui sommes-nous ?

L'évolution structurante
de nos missions

Partie 3

Où allons-nous ?

Nos engagements pour le futur

[Glossaire](#)

[Contact](#)

[1] - D'où venons-nous ?

Notre histoire de 1994 à 2014

« Le Cetaf est une association créée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) en 1994. »

1994-1999 : l'émergence

Les origines du Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'examens de santé (CETAF)

Le CETAF est né le 25 avril 1994. Il s'agit d'une association privée à but non lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901) financée en totalité par une subvention de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). Il a pour but d'actualiser, d'améliorer et de permettre l'évolution des missions des CES dans une dynamique évaluative et prospective afin de mettre en œuvre et de développer les axes de la réforme des Centres d'examens de santé (CES) découlant, notamment, de l'arrêté du 20 juillet 1992.

L'arrêté du 20 juillet 1992 a donné une véritable légitimité aux CES et leur a assigné des missions précises et évolutives. Pour accompagner ces mutations, la CNAMTS a mis en place un ensemble de dispositifs. Néanmoins, il manquait une pierre à l'édifice. En effet, malgré l'engagement fort des CES, il s'avérait indispensable d'aider l'ensemble des personnels à entrer dans les nouvelles démarches en étant mieux informé et formé pour y parvenir.

Ses missions

En 1995, les statuts sont précisés.

Il est confié au CETAF :

- L'élaboration des fiches techniques du guide des recommandations pour l'Examen périodique de santé (EPS) ;
- Le développement du protocole d'évaluation des tests ;
- L'élaboration d'un tableau de bord de la santé ;
- La réalisation de modules de formation des personnels de CES ;
- Une mission de conseil et de soutien pour les CPAM et CES.

Pour les années 1998-1999, une première convention de financement avec la CNAMTS est signée. Elle précise que la CNAMTS s'engage à soutenir financièrement le fonctionnement de l'association et, en contrepartie, le CETAF s'engage à poursuivre et développer les activités suivantes :

- appui technique et méthodologique aux CES ;
- formations des personnels de CES.

La composition de l'association

L'association se compose alors :

- **De membres fondateurs :**
 - la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) ;
 - l'Association Régionale pour le Progrès des Conditions de la Santé et de la Vie (ARPCSV).
- **De membres actifs :**
 - des représentants des CES.
- **De membres associés :**
 - des représentants du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy ;
 - des représentants de l'Université de Nancy ;
 - des membres d'honneur.

Son siège social

La CNAMTS est retenue, dans un premier temps, comme siège social du CETAF, située à Paris – 66, avenue du Maine – 75014.

En 1995, son nouveau siège social est situé au CES de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis, 2–4 avenue de la Convention-93000 Bobigny, mais le personnel est basé sur le site de Vandœuvre-Lès-Nancy.

En effet, avant la création du CETAF, le Centre de Médecine Préventive (CMP) de Vandœuvre-Lès-Nancy conduisait, depuis 1976 et parallèlement à la réalisation des examens de santé, une activité de recherche et de formation. Une mission de la CNAMTS a souhaité que ces deux orientations soient nettement distinguées. Compte tenu de la nécessité de mise en œuvre d'un outil technique (étude et formation) à vocation nationale pour l'ensemble des CES, il a été envisagé de passer convention avec le CMP de Vandœuvre-Lès-Nancy pour la part des personnels nécessaires au fonctionnement du CETAF eu égard à leurs compétences.

2000-2004 : une nouvelle donne

L'évolution des CES et du CETAF

En 2000, la CNAMTS souhaite mener une réflexion pour optimiser l'investissement que représentent les CES et bien prendre en compte leurs missions au service du projet de l'Assurance Maladie. Pour cela, une expertise est sollicitée afin de se prononcer sur des perspectives et formuler des propositions ou scénarii d'évolution des CES. Le résultat de cette expertise a donné lieu à un rapport sur l'activité et les orientations des CES : le rapport Goldberg.

Suite à ce rapport, des débats ont lieu au sein de la Caisse nationale pendant toute l'année 2001 et aboutissent à un nouveau rapport remis durant l'été 2002.

Le 26 mars 2002, la CNAMTS définit de nouvelles orientations pour l'activité des CES. Trois axes d'intervention sont considérés comme prioritaires :

- Les risques post-professionnels ;
- La santé des personnes de 60 à 75 ans ;
- La précarité et les inégalités de santé.

L'implantation nouvelle du CETAF

Le Comité d'implantation territoriale des emplois publics (CITEP) a demandé à la CNAMTS, en contrepartie de l'installation de son nouveau siège à Paris, d'implanter à Saint-Etienne une centaine d'emplois. C'est la raison pour laquelle la CNAMTS a proposé au Conseil d'Administration du CETAF du 13 juin 2002 d'implanter les nouveaux services du CETAF à Saint-Etienne ; la ville offrant un bassin d'emplois et un pôle universitaire intéressant pour ses besoins. De plus, Saint-Etienne est un pôle important en matière de Sécurité Sociale, puisqu'elle accueille également le siège du Centre national d'études supérieures de Sécurité Sociale (CNESSS).

Le Conseil d'Administration du CETAF a adopté à l'unanimité cette proposition en novembre 2002 et les statuts évoluent en 2003 pour fixer le siège social à Saint-Etienne - 67-69 Avenue de Rochetaillée – 42100.

Les missions du CETAF

De nouvelles orientations pour l'évolution et le développement du CETAF ont été arrêtées par son Conseil d'Administration en novembre 2002. Le CETAF devient alors structure de pilotage et d'animation des programmes retenus sur :

- Le suivi des risques post-professionnels.
- La prévention des risques liés au vieillissement ;
- La précarité et les inégalités de santé.

Un développement de ses moyens est envisagé, à la fois, pour mener à bien le renforcement et l'approfondissement des thèmes relevant des champs d'activité habituels, en particulier dans les domaines prioritaires retenus par la CNAMTS, mais aussi pour entreprendre la gestion de l'activité nouvelle (informatique, démarche qualité, veille juridique, sanitaire et technologique...).

En 2004, les missions du CETAF sont alors :

- de réaliser le guide de « Recommandations pour la réalisation de l'examen de prévention en santé (EPS) » ;
- de réaliser le tableau de bord des assurés sociaux ;
- d'effectuer des recherches en santé publique dans le cadre des trois programmes d'actions prioritaires susvisés ;
- d'assurer la formation continue des personnels des CES ;
- de conseiller, soutenir et assurer la communication au sein des CES.

Une troisième convention CNAMTS/CETAF a été signée pour la période 2003-2006. En contrepartie du financement de la CNAMTS, le CETAF se voit confier, en plus de ses missions définies dans les précédentes conventions, le pilotage opérationnel et l'animation des programmes et actions des CES répondant aux objectifs généraux de l'Assurance Maladie.

2006-2014 : de l'impact des Conventions d'objectifs et de gestion État-Assurance Maladie sur les missions du CETAF

Les évolutions des missions du CETAF sont liées aux évolutions des activités des CES prévues dans les Conventions d'objectifs et de gestion (COG), Contrats administratifs pluriannuels liant l'État et l'Assurance Maladie. Ainsi la rédaction des conventions CNAMTS/CETAF évoluent en fonction des orientations arrêtées par la CNAMTS pour les CES.

Sur la période, le CETAF assure un appui au pilotage des CES en termes de moyens. Il accompagne les CES et les CPAM dans l'enrichissement et la mise en œuvre de leur offre de services : examens de santé, éducation pour la santé puis éducation thérapeutique et recherche en santé publique.

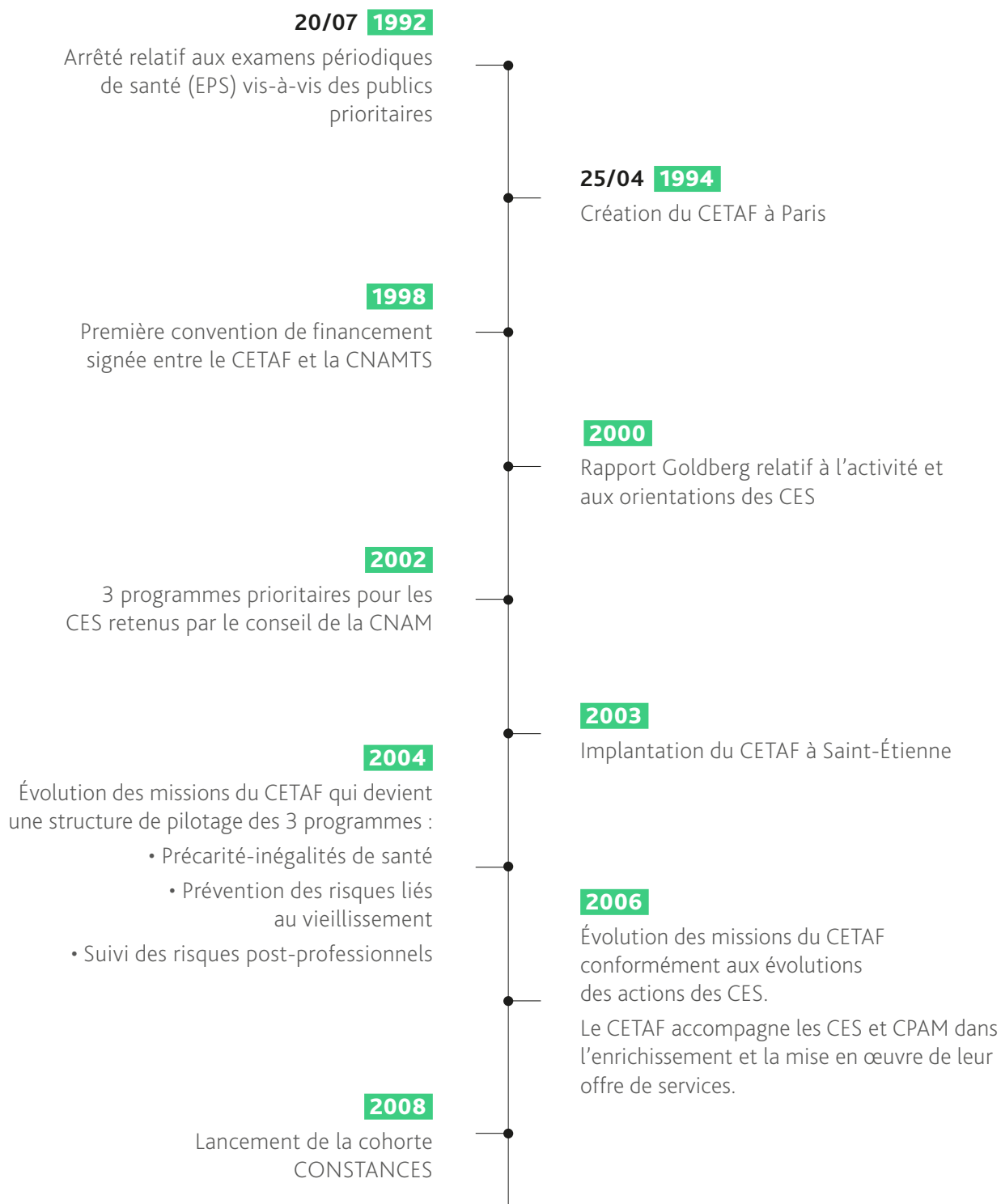
Il reçoit mission de la CNAMTS pour assurer l'animation, la coordination et le soutien (technique, méthodologique et en formation) des CES nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des orientations nationales.

Ainsi, le CETAF concentre ses moyens sur l'exécution des orientations et l'atteinte des objectifs arrêtés par la CNAMTS pour les CES.

Ses statuts sont modifiés dans ce sens et la composition de l'association évolue également.

L'association se compose dorénavant :

- De membres fondateurs :
 - la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) ;
 - l'Association Régionale pour le Progrès des Conditions de la Santé et de la Vie (ARPCSV) devenue l'Union de Caisses de Sécurité Sociale-Centre de Médecine Préventive (UC-CMP).
- De membres actifs :
 - des représentants des CES.
- De membres d'honneur.



[2] - Qui sommes-nous ?

L'évolution structurante de nos missions à partir de 2014

« Le CETAF, un centre d'ingénierie en prévention et de promotion de la santé. »

Nos missions et actions actuelles

Nos missions

Nous sommes un acteur de santé publique, spécialiste de l'ingénierie en prévention et de la promotion de la santé. À ce titre :

- Nous traduisons les stratégies gouvernementales de santé publique en actions concrètes et opérationnelles allant de la conception à l'évaluation en passant par la formation ;
- Nous développons des projets innovants en prévention et contribuons à la recherche en santé publique.

Nos actions

- Nous concevons et développons des interventions de prévention adaptées notamment aux publics en situation de vulnérabilité, ainsi que des expérimentations dans le domaine de la santé.
- Nous les évaluons pour faire évoluer le système de santé (transformation et efficacité du système de santé).
- Nous accompagnons des structures ou des professionnels de santé dans la mise en œuvre des interventions de prévention.
- Nous formons les professionnels intervenant dans le champ de la santé.

Le CETAF, grâce à son offre de services, permet au réseau des CES d'assurer la déclinaison opérationnelle de leurs axes stratégiques et de répondre aux objectifs nationaux de santé publique en termes de prévention :

- Nous développons des actions d'amélioration du recrutement des assurés, afin de permettre aux personnes vulnérables, fragilisées et/ou éloignées du système de santé, de bénéficier d'un EPS dans les CES et de les remettre dans un parcours de santé.
- Nous accompagnons les CES dans la mise en œuvre opérationnelle de leur offre de services notamment en ce qui concerne l'EPS.
- Nous contribuons au développement d'outils informatiques en assurant l'expertise métier de leurs évolutions.
- Nous conduisons les évolutions des programmes d'éducation thérapeutique du patient, des séances éducatives et des outils ; ainsi que la réalisation des évolutions des interventions en prévention en vue de faire évoluer l'offre de services des CES.
- Nous développons la structuration et diversification de l'offre par le biais de séances d'échanges et partage de pratiques, permettant aux CES d'échanger sur leurs pratiques.
- Nous contribuons à :
 - la politique d'achat des CES et à son optimisation ;
 - l'animation du réseau des CES en collaboration avec la CNAM ;
 - la valorisation des CES par l'exploitation de leurs données.
- Nous apportons un soutien à la mise en œuvre d'études nationales de santé publique, notamment dans le cadre de la cohorte CONSTANCES.
- Nous participons à des recherches interventionnelles sur le champ de la prévention.

Notre organisation et nos valeurs

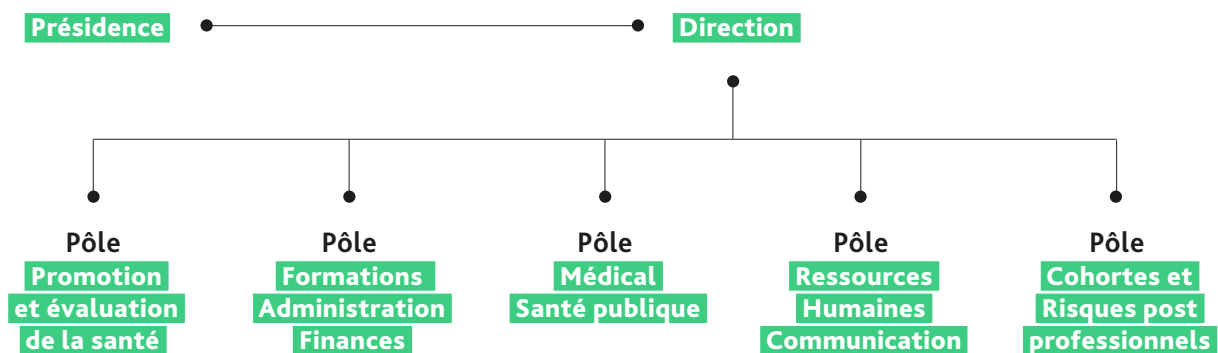
Notre organisation

Le CETAF est composé d'une trentaine de salariés sur le site de Saint-Etienne et d'une dizaine de personnes sur le site parisien.

Avant 2009, les équipes du CETAF étaient organisées autour de trois grands programmes, à savoir : « Risques post-professionnels-Cohortes », « Précarité- inégalités de santé » et « Prévention du vieillissement ».

Suite à une modification de ses statuts, à partir de 2010, le CETAF s'organise différemment : ses missions ne s'articulent plus autour des trois grands programmes mais autour de l'offre de services des Centres d'examen de santé.

En 2016, une réorganisation a été mise en œuvre au CETAF mettant en évidence cinq pôles de compétences :



Les compétences du CETAF sont développées et mises en œuvre par une équipe transversale et pluridisciplinaire.

Si la majeure partie de ses salariés est située à Saint-Etienne, une petite dizaine d'entre eux exerce leurs activités dans le cadre d'un vaste programme de recherche, articulé autour de la cohorte CONSTANCES, et est intégré à une unité (UVSQ) de l'INSERM à Villejuif.



Nos valeurs

Pour faire vivre et développer ses missions auprès de ses clients, le CETAF s'appuie sur quatre valeurs :

→ **L'innovation**

Par la stimulation de la créativité de ses équipes et la capitalisation sur les pratiques innovantes des CES, le CETAF se positionne dans une logique d'amélioration continue à la recherche d'idées nouvelles créatrices de valeur.

→ **Le service**

Le CETAF met à disposition des CES ses compétences techniques et intellectuelles afin de leur proposer des services adaptés à leurs besoins. Il joue ainsi son rôle d'appui opérationnel.

→ **La coopération**

Le CETAF accorde une importance particulière à la coordination et au travail transversal de ses collaborateurs, en parallèle d'une co-construction avec sa gouvernance.

→ **La confiance**

Appartenant au réseau de l'Assurance Maladie, le CETAF partage une vision institutionnelle commune avec la CNAM et les CES dans une logique d'intérêt mutuel fiable.

Ces valeurs sont portées et mises en application au sein du CETAF par les collaborateurs et mises en œuvre auprès de nos clients au travers de notre politique de Relation de service.

Notre relation client

Étant une interface entre la CNAM et le réseau des CES, CPAM et Unions de Caisses (UC), le CETAF se doit d'être un appui fiable pour ses clients. C'est pourquoi, il accorde une importance particulière à la relation de service envers eux. Une charte présente les engagements du CETAF vis-à-vis de ses clients afin de garantir un niveau de qualité important de ses interventions en prévention :

- **Promouvoir** : pour garantir ensemble une meilleure prévention et un accès aux soins de qualité aux assurés.

Le CETAF contribue à animer les centres d'examens de santé (CES) dans la prise en charge de la prévention en santé, valoriser leurs métiers et données, promouvoir leur offre de services, et plus globalement, participe à leur rayonnement en tant qu'acteurs en santé publique.

- **Former** : vous aider dans le développement de vos compétences professionnelles.

Organisme de formation, le CETAF a pour mission de concevoir, d'organiser et de dispenser des formations à l'attention des personnels de l'Assurance Maladie, notamment dans le champ de la prévention. Le CETAF propose également des formations pouvant se réaliser dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC).

- **Accompagner** : vous outiller pour faciliter votre métier.

Le CETAF vous accompagne dans l'exercice de votre métier en vous proposant ou en vous orientant vers des outils adaptés à votre activité de prévention destinés aux professionnels de santé, aux consultants, aux partenaires...

- **Innover** : innover en ingénierie de la prévention au service de la santé publique.

Parce que l'innovation est l'une de nos quatre valeurs, le CETAF se positionne dans une logique d'amélioration continue à la recherche d'idées novatrices. Dans ce but, nos équipes développent une vigilance stratégique régulière.

- **Développer** : vous soutenir dans le développement et l'enrichissement de votre offre de services.

Le CETAF conçoit et développe des interventions en prévention adaptées aux publics cibles des CES et propose des actions opérationnelles dans le cadre des orientations nationales et des objectifs arrêtés par la Cnam.

- **Écouter** : être à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins et attentes.

Dans un objectif d'amélioration continue, le CETAF porte une attention particulière à l'évaluation de votre niveau de satisfaction sur ses services et au recueil de vos besoins et attentes.

Éthique et déontologie

Dans le cadre de l'ingénierie de prévention en santé, le CETAF est soucieux du respect des assurés. Bénéficiant d'un financement public, le CETAF utilise les fonds versés à des fins spécifiées par la CNAM.

Le CETAF apportant un appui opérationnel aux professionnels de santé des CES en contact direct avec les consultants, il se doit de respecter le code de déontologie médicale, notamment sur les aspects suivants :

- Le rôle d'acteur en prévention du CETAF prend racine dans des données scientifiques (veille scientifique organisée : Haute Autorité de Santé (HAS), Institut National du Cancer (INCa)...) (article 32) ;
- Le CETAF conçoit des supports pédagogiques véhiculant une information claire et compréhensible de tous (article 35).

Le CETAF est au service du réseau de la Sécurité Sociale. À ce titre, il partage les valeurs de la Sécurité Sociale, modèle de solidarité au service de tous.

Étant essentiellement financé par l'Assurance Maladie, le CETAF partage également les valeurs de cette institution : l'universalité, la solidarité, la responsabilité et l'innovation.

Notre fonctionnement

« Le CETAF, une gestion des Ressources Humaines centrée sur le développement du potentiel des collaborateurs. »

Notre financement

Le CETAF bénéficie d'une subvention attribuée par la CNAM. Elle représente 90 % de ses recettes. Il s'agit de deniers publics attribués par l'État dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la CNAM.

Notre management socio-économique

Le CETAF a mis en place depuis 2010, une démarche de management socio-économique, en développant un état d'esprit collectif s'inscrivant dans une conduite de changement permanente.

Cette démarche, par un management global et participatif, permet au CETAF d'ériger une stratégie à long terme, en mettant l'humain au centre de ses préoccupations pour une performance économique renforcée et durable.

Pour ce faire, des outils spécifiques sont utilisés pour permettre aux salariés d'être plus performants et de bénéficier d'une qualité de vie au travail plus appréciable.

Dans sa recherche de performance économique, le CETAF privilégie un management centré sur l'humain et le bien-être de ses collaborateurs. L'entreprise met à disposition de ses salariés un environnement de travail de qualité.

Responsabilité sociétale de l'entreprise

Le CETAF intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses interactions avec toutes les parties prenantes qui contribuent à ses activités, que celles-ci soient internes (salariés, représentants du personnel, membres du Conseil d'Administration...) ou externes (partenaires, fournisseurs...).

En adoptant des pratiques éthiques et continues dans son mode de fonctionnement, le CETAF vise à contribuer aux enjeux du développement durable dans notre société.

Notre vie associative

→ **Partenariat et évènementiel**

Le CETAF siège à divers Conseils de surveillance, Comités pédagogiques et Comités de pilotage auprès de partenaires nationaux, régionaux et locaux (Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Saint-Etienne, Université d'été en santé publique de Besançon, École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S), Chaire de santé des aînés de Saint-Etienne, Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), etc...). Dans ce contexte, le CETAF participe à des recherches au profit de la création de connaissances et dispense une offre de formations. Chaque année, le CETAF participe également à l'organisation d'évènements locaux à renommée nationale, tels que le Colloque Défi Autonomie et la Journée découverte de la Sécurité Sociale.

« **Le CETAF, une portée nationale, un ancrage régional et local.** »

→ **Publication et communication**

La richesse des partenariats du CETAF avec de grandes écoles et de grandes institutions se traduit par des communications lors de manifestations (colloques, congrès, etc...) et des publications dans des revues scientifiques. Acteur de la prévention depuis 25 ans, le CETAF a su tisser avec ses partenaires un maillage territorial solide pour donner à ses actions une portée nationale, et un ancrage régional et local.

[3] - Où allons-nous ?

Nos engagements pour le futur ?

« Être un acteur majeur de demain en ingénierie de prévention pour un système de santé efficient et pérenne au service de l'émancipation des citoyen.ne.s. »

En intégrant une approche globale de la prévention, universelle, sélective et ciblée, nous permettrons aux citoyen.ne.s de pouvoir bénéficier de prévention tout au long de leur parcours de vie.

Cette universalité proportionnée permet un accompagnement adapté en ciblant les personnes les plus vulnérables, précaires et éloignées du système de santé tout en repérant des événements potentiellement responsables de rupture ou d'écart dans leur parcours de vie. Elle sert à conduire une orientation et un accompagnement adapté co-construits avec la personne dans le système de santé.

Notre ambition est de répondre à la fois aux enjeux de la Stratégie Nationale de Santé « Mettre au centre le patient et garantir à tous les Français une meilleure prévention et un accès à des soins de qualité » et au plan Pauvreté.

Nous nous positionnons comme un pôle de référence, au cœur du domaine de la prévention pour les décideurs en développant à la fois nos capacités de coordination d'acteurs pour mobiliser des partenaires au profit de parcours de vie dont seront maîtres nos concitoyen.ne.s, et aussi notre ingénierie en prévention grâce à l'intégration et/ou création de concepts, de méthodologie et d'outils novateurs aux services des professionnels et des personnes.

« Faire de la diversité des femmes et des hommes une force et apprivoiser la technologie pour la rendre simple, facile et utile au service de tous. »

Pour cela, nous nous engageons à :

→ Générer de l'ingénierie de prévention pour améliorer notre offre de prévention :

- Par l'élaboration de parcours de santé en prenant en compte les dispositifs et organisations déjà existants sur le plan local, régional et national ;
- Par la promotion de comportements favorables pour la santé en utilisant différents moyens, dispositifs et/ou ingénierie de prévention, tels que :
 - Le marketing social ;
 - La littératie ;
 - La digitalisation (E-santé, Big data...) ;
 - L'éducation en santé ;
 - L'éducation thérapeutique du patient ;
 - Le kit d'outils pour les citoyen.ne.s (information, prévention, éducatif...).
 - L'accompagnement (en présentiel et/ou à distance) de nos clients en santé, de la conception à l'évaluation de leur projet ;
 - La formation des professionnels de santé ;
 - Le maintien et le développement de leurs pratiques et des offres faites aux citoyen.ne.s ;
 - La mise en conformité avec les recommandations et les dispositions légales de la formation continue des professionnels de santé.

→ **Se mobiliser autour de la démocratie en santé :**

- Par la participation du CETAF à la co-construction de politiques nationales, régionales et locales de prévention. Cette participation se fera aux côtés de représentants en santé (collectivités, associations, organismes d'État, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)...) en tenant compte de l'expression des besoins des citoyen.ne.s et en réaffirmant leur place ;
- Par la coordination et l'animation de projets en prévention sur le plan national et local, luttant ainsi contre le cloisonnement de structures ou d'acteurs ;
- Par une approche centrée sur la personne et dans une logique de parcours de santé et de vie, le CETAF s'engage sur des actions prioritaires visant à agir sur les déterminants de santé.

« Réussir demain la juxtaposition de l'humain et de la technologie au service de l'amélioration du Parcours de vie de tous par la prévention. »

→ **Contribuer à la recherche scientifique :**

- Par la recherche interventionnelle et fondamentale pour contribuer à l'amélioration de la santé des citoyen.ne.s, lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé et garantir la qualité et la pertinence des dispositifs proposés ;
- Par la création de valeur en capitalisant via la contribution du CETAF au Système National des Données de Santé (SNDS) alimenté par ses bases de données de santé collectées (cohorte CONSTANCES, ...). Plus largement pour agir collectivement à une meilleure santé de nos concitoyen.ne.s, la mise en commun permettra d'optimiser les connaissances en santé et d'avoir une approche globale et équitable en santé ;
- En garantissant aux citoyen.ne.s une offre de services de proximité en santé de qualité accompagnée d'une expertise.

- **Afaq**
Association française pour l'amélioration et le management de la qualité
- **ARPCSV**
Association Régionale pour le Progrès des Conditions de la Santé et de la Vie, devenue l'UC-CMP
- **CES**
Centre d'examens de santé
Les CES sont des structures de prévention en lien avec les acteurs du soin. Ils offrent aux assurés sociaux du régime général des examens de prévention en santé (EPS) pris en charge par l'Assurance Maladie. Ils sont également des relais vers les acteurs de la prise en charge médicale, en particulier vers le médecin traitant. Les CES sont rattachés à une Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou à une Union de Caisses (UC).
- **CETAF :**
Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'examens de santé (CES)
- **CITEP :**
Comité d'Implantation Territoriale des Emplois publics
- **CMP :**
Centre de Médecine Préventive
- **CNAM :**
Caisse Nationale d'Assurance Maladie, anciennement CNAMTS Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **COG :**
Convention d'objectifs et de gestion
- **CONSTANCES :**
Constances signifie Consultants des Centres d'examens de santé (CES) de la Sécurité sociale. Il s'agit d'une cohorte épidémiologique « généraliste » constituée d'un échantillon représentatif de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion.
- **DPC :**
Développement Professionnel Continu
- **EN3S :**
Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale, anciennement CNESS : Centre National d'Études Supérieures de Sécurité Sociale
- **EPS :**
Examen de prévention en santé depuis 2017, anciennement appelé Examen périodique de santé. Les EPS constituent une des offres de services des CES. Il s'agit d'une offre de prévention personnalisée qui prend en compte les besoins et attentes des assurés, les facteurs de risques et le suivi médical.
- **FNPEIS :**
Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire
- **HAS :**
Haute Autorité de Santé
- **INCa :**
Institut National du Cancer
- **Inserm :**
Institut national de la santé et de la recherche médicale
- **SNDS :**
Système National des Données de Santé
- **UC :**
Union de Caisses
- **UC-CMP :**
Union de Caisses de Sécurité Sociale – Centre de Médecine Préventive
- **UVSQ :**
Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines



Retrouvez-nous sur :

